MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 133

Approuvant la signature d'un marché de service de maintenance et entretien des réseaux de ventilation

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2124-1, R2121-8, R2162-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que le précédent marché de maintenance et d'entretien des réseaux de ventilation est arrivé à son terme ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de renouveler le marché de service d'entretien et de maintenance des réseaux de ventilation ;

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence formalisée, il est apparu que l'entreprise GUERRAULT MAINTENANCE présentait l'offre la mieux disante au vu des critères énoncés dans le cahier des charges ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un marché de service d'entretien et de maintenance des réseaux de ventilation des divers bâtiments communaux est signé avec la société GUERRAULT MAINTENANCE, sise 25 rue Georges Huchon à VINCENNES (94300).

ARTICLE 2
Le contrat débutera dès sa notification pour une durée d'un an, renouvelable expressément 3 fois.

ARTICLE 3
Le montant annuel du contrat est de 20 640€ HT soit 24 768€ TTC.

ARTICLE 4
La dépense sera inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 6
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 10 juillet 2024

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240710-DEC2024-133-AU
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024